

COMMUNES ■ Conseil national des normes

Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir-et-Cher, et Jean-Pierre Sueur, sénateur loirétain, avaient été chargés de préparer une proposition de loi relative aux normes qui s'appliquent aux collectivités locales. Devenue loi, elle a pour objectif de permettre, en amont, la saisine du conseil national des normes, composé d'élus et chargé de statuer sur tout projet de loi ou texte réglementaire créant de nouvelles normes applicables aux communes, intercommunalités, départements et régions. Elle permet également de saisir le conseil sur le « stock » de normes en vigueur. Or, le décret prévoyait que l'accord de cent communes était nécessaire pour saisir le conseil, ce qui s'est révélé très restrictif. Les sénateurs Rémi Pointerau et Jean-Marie Bockel ont donc déposé une proposition de loi pour permettre à toute collectivité, et donc à toute commune, de saisir directement le conseil national. Élu rapporteur, Jean-Pierre Sueur l'a vivement soutenue dans un rapport qui vient de paraître. « L'objectif est clair. Il s'agit, tout en garantissant l'intérêt public, d'éviter la multiplication de normes qui n'apparaissent pas indispensables et entraînent des lourdeurs et des coûts loin d'être négligeables ». ■